Nous contacter

Service de planification du territoire et du développement durable

DEMANDE D'INFORMATIONS

Pour toutes les demandes d'informations concernant les permis et les certificats d'autorisations ou pour toute demande d'information nécessitant une analyse réglementaire par un inspecteur, communiquez avec nous via l'adresse de messagerie urbanisme@vsadm.ca.

DEMANDE DE PERMIS OU DE CERTIFICAT

Pour déposer vos demandes de permis et de certificat d'autorisation et les documents qui les accompagnent, écrivez à l'adresse de messagerie demandepermis@vsadm.ca.

Si un numéro de demande vous a été attribué par le Service, veuillez l'inscrire dans l'objet du courriel avant l'envoi.

Pour plus d'informations: Vsadm.ca/distribution-arbres





Distribution d'arbres

Érable à sucre

Hauteur moyenne: 25 à 30 m

Sol

Riche, humide et bien draîné

Ensoleillement: Soleil ou mi-ombre

Enracinement: Étalé

L'érable à sucre

Caractéristiques



Feuilles

5 lobes

De couleur vert foncé à l'été et variant entre le jaune et le rouge à l'automne



Tronc

Rectiligne Cime étroite à sommet arrondi



Fruits

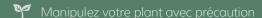
Disamares



Croissance

Lente

Comment planter un arbre?



🚩 Évitez de le comprimer ou d'abimer ses racines

Conservez-le dans un endroit frais, à l'abri du soleil, sans expose ses racines à l'air libre

Plantez-le rapidement en pot ou en terre, dans les trois jours suivar sa réception (sinon conservez ses racines humides)

Règlement de zonage n° 2009-U53

AMÉNAGEMENT EXTÉRIEUR SE RAPPORTANT AU PAYSAGE OU À LA PROTECTION DU MILIEU NATUREL

11.1.11

Entretien d'un arbre ou d'un arbuste

Sur un terrain privé, tout arbre et arbuste doivent être élagués de façon à ne pas nuire à la sécurité routière. Toute branche doit assurer un dégagement vertical minimal de 4 m au-dessus des rues et des trottoirs.

11.1.13

Normes de dégagement

Sur tout le territoire de la ville, les arbres doivent être plantés à une distance minimale de :

- 4 m de tout poteau portant des fils électriques
- 5 m de tout lampadaire de propriété publique
- 2 m des réseaux d'aqueduc et d'égout
- 2 m des tuyaux de drainage des bâtiments
- 3 m de tout câble électrique ou téléphonique

- 3 m d'une borne fontaine
- 1 m de l'emprise de rue
- 1,5 m des emprises de rues aux intersections
- 3 m de tout panneau de signalisation



Choisir le bon emplacement

- P Endroit ensoleillé ou semi-ombragé
- Situé loin des arbres et des fils électriques
- Sol bien drainé et meuble

Astuces

- Installez un repère pour éviter de piétiner
 ou d'endommager le plant avec la tondeuse.

 A Remettez de la terre jusqu'au collet et
- Evitez les endroits ou la neige est soufflée et prévoyez une protection pour les premiers hivers

- Creusez un trou mesurant deux fois la largeur du récipient.
- 2 Ameublissez le fond du trou et ajoutez-y de l'eau et du terreau si le sol est pauvre.
- 3 Déposez le plant verticalement, à la bonne profondeur (voir illustration).
- Remettez de la terre jusqu'au collet et compactez-la autour des racines pour éliminer les espaces vides.
- Arrosez généreusement.